



A LA ROYNE.



ADAME,

L'Hospitalité & la Justice, deux Royales sœurs, s'estant heureusement rencontrées au plus haut point de leur Grandeur en l'institution & naissance de nostre Religion; dans les progresz d'icelle ont produit concurremment des actions si excellentes & si esloignées du commun, pendant les six derniers siècles, qu'elles ont seruy d'estonnement aux Infideles, d'edification aux Chrestiens, & d'admiration à tout le monde: De sorte que les plus grands Princes & Monarques de la Chrestienté, apres les auoir oculairement remarquées, dans la certitude d'une infinité de grands exploits, & de belles experiences qui les faisoient esclater sous l'un & l'autre Pole, & par tous les coings de l'Vniuers, ont cherché tous les moyens & occasions possibles à leur Grandeur de les rendre recommandables à la posterité, & les recompenser honorablement par l'honneur de leurs merites.

Mais comme ils ont bien veu & cogneu, que ceux qui suiuant ces deux grandes vertus produisoient des effects si admirables, auoient desia fait banqueroute à toutes les vanitez d'icy bas, & ne se soucioient pas de faire buriner leurs noms sur les marbres du Capitole, ny dans la memoire des hommes, puis qu'ils les croyent grauez au Temple de l'Eternité, leurs merites & vertus poussants iusques dans le Ciel, & estants en cette qualité au delà, & par delà des recom-

penſes humaines, auſſi les ont-ils voulu gratifier & honorer de choſes aduantageuſes à leur profeſſion, & dignes de leurs merites: C'eſt pourquoy afin de contribuer en quelque façon de leur part à l'auancement & grandeur d'un ſi grand Ordre, & teſmoigner le zele de leur pieté & deuotion enuers ces braues Caualliers & Commandeurs qui en faiſoient la profeſſion, & en gardoient les Reigles, ils ont aymé au delà de la croyance, & fauoriſé dans les excez les deſſeins & les Statuts de cette Saincte Compagnie.

Et pour faire veoir aux yeux de tout le monde l'eſtime qu'ils en faiſoient, comme ces genereux enfans de Mars, ou pluſtoſt nouveaux & inuincibles Macabées de noſtre Eglise auoient fait bande à part, & ſ'eſtoient ſeparez du commun par les continuelz & belliqueux exercices de ces deux heroïques vertus, auſſi les ont-ils voulu affranchir noblement, & diſtraire de la loy commune par tous les plus grands & remarquables priuileges & prerogatiues qu'ils leur ont peu donner dans l'eſtenduë de leurs uiſſances.

Cela ſe veoid clairement à l'ouuerture des Annales, & dans la ſuite de l'Hiſtoire de noſtre Ordre, nouuellement traduite à la Françoisé, vray miroir des hauts faiçts d'armes des Cheualiers de Malthe, pancharte de tant de ſainçts combats & ſanglantes batailles contre les Sarraçins & Infideles, & le regiſtre general de tout ce qui ſ'eſt paſſé au Leuant, depuis tant de ſiecles, & en mer, & en terre, par ces nobles Religieux & religieuſement Guerriers contre les Sofys & Otthomants, & autres ennemis de la Religion Chreſtienne; Hiſtoire diſ-ie auſſi fidele rapporteur des prouèſſes, merueilles & grands faits de ce fameux Ordre, que teſmoin tres-veritable des graces, Indults & bien-faiçts de tant de Princes & de Roys, qui de temps en temps l'ont fauoriſé, & dans les faueurs l'ont aſſiſté, & defendu en ſes plus grands perils, au peril de leurs armes & de leurs vies.

Cela ſe recognoiſt encores par la recherche tres-curieuſe que i'ay ſoigneuſement faiçte des principaux priuileges & exemptions données à cette ſacrée & uiſſante Milice en diuers ſiecles, & en differents ſeiours de ſes retraittes, toutes pieces d'honneur, toutes ſaillies Royales, & toutes Chartes authentiques, & ſolemnellement authoriſées par tous les Tribunaux & Cours Souueraines de la Chreſtienté.

Mais pour donner plus grand iour à cette vérité, i'ay creu estre obligé, & par honneur & par deuoir de presenter le tout aux pieds de Vostre Maiesté, esclorre cet utile dessein sous la faueur de vostre Nom Royal, & luy donner vos adueuz, & vostre autorité pour protection & sauuegarde speciale; le me suis laissé emporter d'autant plus hardiment à cette haute resolution, que ie me persuade & fais estat, que comme cet Ouurage paroissant sous l'esclat de vos enseignes sera à couuert des mesdisances & calomnies; ausi acquerra il du contentement à Vostre Maiesté, de l'honneur à son Auteur, & bien plus de gloire à tout l'Ordre, de qui il va publiant deuant vne grande Roynne les priuileges des grands Roys, & dont iamais Compagnie n'a eu, & n'aura peut-estre de semblables.

Plusieurs autres ressorts iouent à ce rencontre, & me poussent à mesme fin, entre autres l'honneur que ie scay que vous portez, & l'estime que vous faites de ces incomparables Caualliers, vrais boucliers de la Foy, archoutans de l'Euangile, & foudres redoutables des Infideles; qui par vœux sacrez & religieux vont tous les iours sacrifiant leurs courages, leurs armes, leur sang, & leurs vies sous la profession de Malthe, pour la defense de l'Eglise. Entre tous les plaisirs que vous produit la Royauté, ie scay que celuy-là vous est particulier, & surpassant peut-estre tous les autres, de veoir de ces grands Capitaines nourris à la marine, la fleur de la Noblesse de tous les Estats du monde, marquez de ces belles Croix blanches, & d'oüyr parler de ces Cœurs masles & heroiques, qui ont tant de fois donné eschec à l'Estat des Otthomans, sonné l'alarme par tout l'Orient, & fait trembler les Mosquées, & le Serrail de Constantinople.

Ce m'est encores vn puissant motif, pour entrer en cette entreprise, & en assseurer la saillie, en la faisant marcher sous le bon-heur & grandeur de vos faueurs, de scauoir ce que tout le monde scait, qu'entre toutes les Princesses qui portent le nom Chrestien, il n'y en a point en qui se rencontrent plus aduantageusement & avec plus de merueilles & de perfections, ces deux Princesses des vertus & vrayes vertus des Roynes & Princesses, l'entends Charité, & Justice, colonnes & puiots de la Religion de Malthe, qu'en vous qui les possédez Royalement & par excellence, & par icelles vous rendez admirable aux yeux & iugement de tout le monde, aussi bien ce sont les Roynes des vertus, & les premieres vertus des Roynes.

En fin, MADAME, l'honneur que i'ay d'estre à vostre seruice en qualité d'Aumosnier seruant Vostre Maiesté, au delà de toutes autres considerations, m'oblige religieusement à vous

adresser cette nouvelle preuue de mes labours, comme vn inuentaire general des grandeurs preéminences, dignitez, faueurs Royales, & priuileges anciens & nouueaux de nostre Ordre, afin qu'avec vostre passeport courant à la campagne, & ce faisant veoir à tout le monde il fasse quant & quant veoir dans les Royaumes estrangers que celuy de nostre France a le bon-heur d'auoir vne Royne si accomplie en toutes sortes de vertus, & tellement rehaussée en merites & perfections, que c'est la merueille de ce siecle; la grandeur de cet Estat, & le suiet commun des admirations de tous les peuples de la terre; Et ie puis dire avec verité, & me fais fort d'estre aduoué de tout le monde, que le Soleil n'en veoid gueres de pareille, & le Ciel n'en donnera peut-estre de long temps de plus parfaite ny de plus chérie que vous estes.

Il ne reste plus, Madame, pour le comble de vos felicitez, & l'entier contentement de ce puissant Monarque, qui vous a pour compagne de sa Royauté, & pour le bien & repos de ce Royaume, que de vous veoir en fin Mere d'un heureux Dauphin, qui succedant à la iustice d'un si grand Pere, & à la pieté d'une tant vertueuse Mere, & tenant les resnes de deux grands Royaumes, il porte la terreur de ses armes au delà des Mers, & sur les frontieres estrangeres.

Ce sont les souhaits communs de tous les François, mille vœux & mille sacrifices se font pour cela tous les iours sur les Autels de Malthe, c'est l'attente de toute la Chrestienté, & pour moy ie ne vis que pour veoir en fin ce bon-heur en nostre France, & en sollicite iour & nuit le Ciel à force d'oraisons & de prieres; Car vous ayant veüe fille de Roy, sœur de Roy, & femme de Roy, ie dis des plus grands Roys de la terre, ie n'ay plus d'autre desir que de vous veoir encores Mere de Roy; l'entends d'un beau Dauphin destiné pour estre vn iour Roy, succedant aux Estats & Couronnes du Roy son Pere, apres cela ie mourray aussi content comme ie suis glorieux & heureux de me qualifier d'auoir esté, & vouloir estre inuiolablement toute ma vie,

MADAME,

Vostre tres-humble, tres-obcissant, tres-obligé, & tres-fidel seruiteur & officier,
Le Commandeur de NABERAT.